



Formation diplômante

Niveau 4

## BPJEPS Spécialité « éducateur sportif »

### Mention « activités équestres »

Option initiation poney, cheval

Option équitation d'extérieur (pour le titulaire de l'ATE)

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

#### ➔ OBJECTIFS

Il prépare au métier couramment appelé « moniteur d'équitation ». Le diplômé encadre de manière autonome les activités de découverte, d'animation et d'initiation aux pratiques équestres et enseigne également aux cavaliers de compétition.

#### 📖 CONTENU

La formation comprend 4 unités capitalisables :

- Être capable d'**encadrer tout public** dans tout lieu et toute structure
- Être capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure
- Être capable de **conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage** dans le champ des activités équestres
- Être capable de **mobiliser les techniques** de la mention activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option

#### 👤 PUBLIC, PRÉREQUIS et CONDITIONS D'ACCÈS

- Être majeur, titulaire de la VETP (Validation des Exigences Techniques Préalables) ou diplôme donnant l'équivalence (AE...)
- Un certificat de non-contre-indication cliniquement apparente à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives datant de moins de 3 mois
- Une attestation de formation relative au secourisme (PSC1, SST moins de 2 ans)
- Effectif : 8 à 24 participants

#### 👩‍🏫 MÉTIERS VISÉS

- Moniteur d'équitation (salarié ou indépendant)
- L'emploi au sein de structures équestres (centre équestre, poney club, écurie...)
- Responsable pédagogique
- Cavalier professionnel

#### « Nos plus »

- Une bonne cavalerie
- Un renforcement en technique équestre (120h)
- Des aires de travail optimales
- Des enseignants expérimentés
- De très bons résultats aux examens
- Un parcours de formation personnalisé
- Une équipe pédagogique expérimentée



L'entreprise doit être une structure en lien direct avec l'enseignement de l'équitation.

Ce doit être un centre équestre avec une activité club avec minimum 100 licenciés disposant d'un enseignant diplômé d'état avec de l'expérience.

Cela doit permettre de mettre en pratique les apprentissages liés à la gestion administrative de la structure, à la conduite de projet, à la pédagogie ainsi qu'à la gestion de la cavalerie.

La structure doit lui permettre de participer à l'encadrement pédagogique d'au moins une reprise de niveau : débutant et galop 1 à 4 et galop 5 ou au-delà. L'idéal est de pouvoir enseigner à un public enfant et adulte avec des chevaux et des poneys.

Pendant la formation, l'apprenti perçoit un salaire dont le montant dépend de son âge et de son niveau de formation.



### **POURSUITE D'ÉTUDES**

- D.E.J.E.P.S (Diplôme d'État)
- D.E.S.J.E.P.S (Diplôme d'État Supérieur)
- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Hippique
- Licence professionnelle

### **ÉVALUATION - VALIDATION DU DIPLÔME**

- L'examen se passe par unités capitalisables (UC) durant la formation au centre.
- En cas d'échec à une ou plusieurs UC, le candidat gardera ses acquis mais devra se réinscrire en formation pour repasser les UC manquantes.
- Possibilité de valider des blocs de compétences

- Taux de réussite aux examens : 84 %
- Taux d'insertion professionnelle : 100 %
- Taux d'appréciation des bénéficiaires : 90 %
- Taux d'abandon : 0 %

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

#### **Durée, dates**

Début de formation : 2 septembre 2024  
Durée : un an à partir de la date de signature du contrat d'apprentissage.

#### **Hébergement et restauration**

possibles sur le site (en sus).

#### **Accessibilité handicap : pas**

d'accessibilité aux handicaps moteurs.

Autres types de handicap : aménagements possibles

### **TARIFS et FINANCEMENTS**

• Formation prise en charge intégralement par les OPCO (financement du CFA à hauteur de 6000 €).

### **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES et ALTERNANCE**

- **600 heures de formation** réparties sur 9 mois en centre et à distance.
- présence en centre de formation 1,5 J/semaine
- FOAD 1 J/semaine
- le reste du temps en entreprise dans la limite de 35 heures/semaine (centre + entreprise)
- La formation est mise en œuvre via des cours en présentiel (théorie et pratique) et à distance (FOAD)
- Un parcours personnalisé sera proposé à l'issue d'un entretien de positionnement du candidat.

### **MODALITÉS D'ENTRÉE en FORMATION**

- Validation des tests VETP
- Signer un contrat d'apprentissage
- Inscription un mois avant le début de la formation



Vous pouvez faire une demande de préinscription sur le site de la Bergerie nationale.

[www.bergerie-nationale.educagri.fr/pole-formation/](http://www.bergerie-nationale.educagri.fr/pole-formation/)

Après étude de votre dossier, un positionnement au centre de formation sera réalisé.